
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSIONQUÉBEC, LE 15 DÉCEMBRE 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 15 décembre 2000*

Aujourd'hui, à vingt-et-une heures trente-cinq minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 168 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
- n^o 183 Loi assurant la reprise des services habituels de transport en commun sur le territoire de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.